

Séance du 21 juillet 2007

<p>1°) Compte-rendu de la séance précédente</p> <p>2°) Informations diverses</p> <p>3°) Coupes affouagères</p> <p>4°) La Poste</p>	<p>Présents (7/8) : BERTHOUMIEUX Jacques, PENATO Frédérique, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, GALIN Jean-Pierre, ANE François, CHARRUE Gaëlle.</p> <p>Absent excusé : RIEU Patrice</p> <p>Adopté</p> <p>a) Informations sur l'exposition « casseurs d'os » initiée par le syndicat de préfiguration du PNR et la Ligue de Protection des Oiseaux, sur le compte-rendu d'activité du Conseil Général, sur le projet 1000 terrasses et les premières réalisations</p> <p>b) La convention pour les travaux sur le réseau d'eau thermal a été signée avec Mr le Président de la Communauté de Communes comme prévu lors du dernier Conseil</p> <p>c) Information donné par Mr le Maire sur les négociations en cours pour la Délégation de Service Public de Guzet : Le Conseil approuve l'évolution poursuivie.</p> <p>d) Le contrat avec Maître Bouyssou (affaire PLU-CEA) a été signé comme demandé par le Conseil lors de la dernière séance.</p> <p>e) Information sur les nouvelles taxes pouvant être mises en place par les Communes sur les terrains devenant constructibles.</p> <p>f) Le SDCEA exige les copies de permis de construire pour les demandes de branchement au réseau BT</p> <p>g) Dossier Interreg : des conseils sont demandés au CRIF pour le petit mémorial prévu à coté de la stèle de la Croix du Ruisseau (en commande auprès des Etablissements LAGARDE).</p> <p>h) Subvention FDAL : Le Conseil Général octroie une subvention de 8 000 € pour le revêtement du pont de thermes, les toitures de deux chalets au Camping et la climatisation de la superette</p> <p>i) Climatisation Superette : travaux réalisés, emprunt à réaliser pour l'autofinancement.</p> <p>j) Filière bois : la subvention de l'ADEME vient d'arriver pour l'étude pré-diagnostic d'une chaudière à bois sur Aulus. Cette étude démarrera dès le mois d'août. Le Conseil approuve la démarche tout en notant que cela ne fera qu'une énergie d'appoint, un complément aux solutions connues actuellement. Le potentiel sur le canton est de 2 000 map (m3 de bois compacté) consommés pour 1 800 map produits par an par les forêts des collectivités locales.</p> <p>k) Plan de Prévention des Risques (PPR) sur la Commune : En réponse à notre courrier, Mr le Sous-Préfet annonce la réalisation du PPR pour l'année 2008.</p> <p>l) SICTOM/Cache-containers : Le Conseil préconise le bois sur les modèles proposés.</p> <p>m) Tourisme pêche : Pescalis propose un séminaire : transmis à la société de pêche</p> <p>Quatre garants ont été proposés et désignés, avec leur accord, le martelage des arbres sera fait fin août par l'ONF, les garants feront les lots et les attribueront par tirage au sort.</p> <p>La Directrice départementale, dans la continuité de son prédécesseur, a souhaité réitérer aux représentants du Conseil Municipal ses propositions : fermeture du bureau de poste et faire effectuer le service par la Commune avec, en compensation, une contribution mensuelle de 900 €.</p> <p>Les Conseillers présents et le Maire ont répété leurs griefs :</p> <ul style="list-style-type: none">• quand les investisseurs privés arrivent, les services publics s'en vont !• les horaires du bureau actuel ont été subrepticement restreints et la municipalité a été mise devant le fait accompli : ouverture de 14h à 16h00 soit à l'heure où les touristes ne viendront sûrement pas effectuer des opérations postales ! La baisse des statistiques de fréquentation n'est pas étonnante.• notre station thermale devrait avoir un distributeur bancaire <p>Réponse de la Madame la Directrice : Un contrat type nous sera adressé pour le distributeur bancaire, la Commune devant faire un appel d'offre, et si la Banque Postale postule et est retenue la Commune devra se charger de l'installation, la Banque Postale réalisant l'exploitation de dispositif.</p> <p>Les conseillers font remarquer le gain important de la Poste concernant les 900 € : elle n'aura plus de loyer, plus de frais d'entretien, plus d'assurances, plus de charges sociales, mais assurera la formation..et aucune garantie à long terme quand à la pérennité des 900 €.</p> <p>Le Conseil reste sur son refus du dispositif et va étudier le contrat pour le distributeur bancaire. Le débat est maintenant devant la population.</p> <p>Demande annexe : le receveur actuel devant partir prochainement à la retraite postule pour conserver en location l'appartement : Le Conseil se donne un temps de réflexion, d'autant que des travaux de cloisonnement seront nécessaires.</p>
--	--

<p>5°) Convention ATESAT avec la DDEA</p>	<p>Le Conseil, à l'unanimité des présents (7/7), reconduit la convention qui permet à la Commune de bénéficier, pour 157,26 € par an, du conseil en urbanisme et de l'expertise en matière de voirie communale de la DDEA (fusion de l'ancienne DDE avec la Direction de l'Agriculture).</p>
<p>6°) Sanitaires pour parcours accrobranches</p>	<p>A l'unanimité des présents (7/7) le Conseil valide la proposition de la commission d'appel d'offres d'attribuer tous les lots du marché à l'entreprise GALLARDO présentant la meilleure offre sur le plan financier (57 341,62 € TTC) et de la rapidité d'intervention. Il mandate Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces de ce marché. La maîtrise d'œuvre été confiée dès 2006 au cabinet d'architecture CATHALA.</p> <p>6 entreprises ont été consultées, 4 ont répondu.</p> <p>Une modification du parcours a été réalisée, à la demande des gestionnaires pour le rendre plus rentable de même que le complément d'expertise en hauteur qu'il manquait sur quelques arbres lors de l'expertise initiale. (validé à l'unanimité)</p>
<p>7°) Cinéma d'Aulus</p>	<p>a) Le Conseil, à l'unanimité (7/7) valide la proposition de la commission d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre : c'est l'association des cabinets d'architecture « l'Atelier Urbain » de Messieurs Segui-Collomb et Corinne Vergnes qui est retenu avec une offre financière à 9% du coût prévisionnel des travaux.</p> <p>7 dossiers avaient été envoyés, il y a eu deux lettres de désistement et 5 offres notées sur cinq critères.</p> <p>Monsieur le Maire est mandaté pour signer toutes les pièces du marché quand toutes les conditions seront réunies : choix maîtrise d'œuvre, choix délégataire de service public et bouclage financier.</p> <p>b) Le Conseil, à l'unanimité (7/7) valide la proposition de la commission municipale de service public de retenir la candidature de l'association CINE TOUCH, plus connue sous le nom de réseau UTOPIA, sous condition que quelques pièces complémentaires soient reçues du candidat. Après réception de ces pièces le dossier de présentation de l'offre sera envoyé au candidat pour une réponse avant le 7 septembre 2007 à 17 heures.</p> <p>Si l'offre est reconnue comme valable par la commission municipale DSP, la négociation commencera entre le candidat et celle-ci sous la présidence de Monsieur le Maire.</p>
<p>8°) PPM, 1^{ère} tranche</p>	<p>Un rassemblement convivial des aulusiens a permis de présenter la restauration du village d'estives de Coumebières, vestige de la vie des villageois autrefois : le pastoralisme.</p> <p>Une cabane et plusieurs enclos ont été reconstruits et un panneautage explique aux randonneurs ce qu'était un «Touec » ou un « Mazuc » et l'organisation des lieux. Aux futurs conseils municipaux de continuer l'œuvre de restauration du petit patrimoine de montagnes d'Aulus.</p> <p>Dans le même programme, en partenariat avec la société de pêche, trois passerelles seront reconstruites pour permettre la traversée de l'Ars et du Garbet.</p>
<p>9°) Mines</p>	<p>Un accord se dessine avec les propriétaires pour l'achat par la Commune des parcelles rive gauche du Garbet au lieu dit « Castel Minier ».</p> <p>Cette acquisition, demandée par la DRIRE et la DRAC, permettra alors de mettre en sécurité le site (le service du RTM a été approché pour être le maître d'œuvre) et de le revaloriser pour une exploitation touristique. Une estimation par les Domaines devra être demandée.</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, confirme le mandat de Monsieur le Maire pour signer auprès d'un notaire l'acte d'achat pour un montant de 6 000 € et pour déposer auprès de la DRAC un dossier de subvention.</p>
<p>10°) Compétences communautaires</p>	<p>La Préfecture a demandé (arrêté du 18 août 2006) à toutes les Communautés de Communes du Département de préciser les compétences qu'elles assumaient à la place des communes associées.</p> <p>Chaque domaine insuffisamment précisé verrait la totalité de la compétence transférée à la Communauté.</p> <p>Après adoption par le Conseil Communautaire de la nouvelle présentation plus précise des compétences transférées (exemple en matière de voirie : la route du Bouirech , le parking du stade de rugby, la desserte de la déchetterie cantonale), il convient que chaque Commune membre vote la modification statutaire que cela entraîne : Adopté à l'unanimité.</p>

<p>11°) Délibération budgétaire modificative</p>	<p>a) en Investissement : Monsieur le Maire propose, pour financer les dépassements de certains programmes prévisionnels ou certaines dépenses non prévues (plan de géomètre pour la desserte du départ de la cascade d'ars chemin du moulin, complément Accrobranches, complément moulin) de diminuer d'autant les programmes qui ne seront pas totalement réalisés cette année (aire de camping pour moitié, cinéma pour une partie) de la façon suivante :</p> <p>+ 1050 € au 2031-36 (départ cascade d'Ars) + 1650 € au 2128-31(Accrobranches modification du parcours) + 10200 € au 2313-31(Accrobranches dépassement sanitaires et maîtrise d'oeuvre)</p> <p>+ 630 € au 2313-32 (Moulin complément fournitures)</p> <p>- 7530 au 2313- XX (camping cars) - 6000 au 2313-XX (cinéma)</p> <p>b) en Fonctionnement : La SCI du Grand hôtel a finalement réalisé les 6 emplacements de parking qui lui ont été taxés (6 x 2000 = 12 000 €) en 2006. Il convient d'effacer en 2007 cette recette. ceci est atténué par 3 emplacements de parking manquant à l'hôtel Raphaël. Monsieur le Maire propose rééquilibrage suivant :</p> <p>+ 12000 € au compte 673 en dépenses (remboursement trop perçu en 2006) - 6 000€ au compte 022 (dépenses imprévues) + 6 000 € au compte 7337 (recette places de parking manquantes)</p> <p>l'équilibre du budget n'est pas modifié.</p>
<p>12°) Emprunt de trésorerie.</p>	<p>Afin de compenser les retards en recettes d'investissement des subventions qui tarderont à rentrer (surtout l'Etat CNSEA et FNADT) et afin de ne pas pénaliser les entreprises ayant réalisé les travaux Monsieur le Maire propose d'opérer un emprunt de trésorerie à hauteur du financement nécessaire (380 000 € maximum sur un an)</p> <p>Cette ligne de trésorerie n'est pas une recette supplémentaire et elle ne génère des frais que pour le temps et le montant des sommes utilisées.</p> <p>Le Conseil adopte la proposition et Mandate Monsieur le Maire pour rechercher auprès des établissements bancaires la meilleure offre.</p>
<p>13°) SMDEA</p>	<p>Le syndicat annonce à la Commune un déficit de l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement en 2006 et réclame la somme correspondante, calculée par ses services. Monsieur le Maire fait remarquer que nous n'avons pas suffisamment de contrôle sur la fréquence et le coût préalable des certaines interventions, et qu'il est souhaitable que le service s'équilibre. L'excédent 2005 compense le déficit 2006 et les tarifs doivent être calculés pour équilibrer le service, quitte à faire un avenant au protocole d'accord initial.</p> <p>Une rencontre est demandée auprès du SMDEA pour régler le litige.</p>
<p>14°) Distribution des repas à domicile</p>	<p>Des repas sont distribués par la maison de retraite d'Ercé à certaines personnes âgées du canton. Une régie a été créée pour identifier le coût réel du service. Monsieur le Maire d'Ercé demande aux communes si elles ne pourraient pas participer. Il convient de savoir pour combien de repas Aulus est concerné et de débattre lors d'une prochaine réunion sur la nécessité ou pas de subventionner ce type de service.</p>
<p>15°) Bilan réunion des Campagnes</p>	<p>Une première réunion s'est tenue le 20 avril avec les propriétaires de terrains de la zone des Campagnes ou leur représentant, en présence de l'architecte et de l'urbaniste chargés de l'étude. Il s'agit de faire une extension urbaine de type haute qualité environnementale (HQE) avec des ruelles épousant les dénivelés et rappelant les ruelles du vieux village.</p> <p>Il y a environ 80 parcelles appartenant à 50 propriétaires, dont certaines très petites de moins de 300m2. On pourrait faire 36 lots à bâtir, environ.</p> <p>Les personnes présentes ont demandé :</p> <p>1°) une estimation des prix au m2 par des organismes compétents 2°) les différents types de montage administratifs ou associatif pour réaliser l'extension urbaine 3°) une étude plus fine et plus avancée par les architectes 4°) une réunion publique sur l'implantation du cinéma dans le secteur</p>
<p>16°) Cession terrain de la mutuelle de la Police</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil en date du 7 décembre 2006 d'accepter l'acquisition de la parcelle N° 2676 section A à l'entrée d'Aulus offerte pour une somme symbolique par la Mutuelle de la Police, pour en faire un terrain de sport pour les enfants l'été. Le Notaire de la Mutuelle ayant adressé à la Commune le projet d'acte, le Conseil, à l'unanimité mandate Monsieur le Maire pour signer les documents notariés.</p>

